

EXPERTS-COMPTABLES. Le compte est bon

Quel avenir pour la profession du chiffre en Europe ? Une question et des réponses qui jalonnent l'assemblée générale organisée ce vendredi au Palais Neptune de Toulon.

C'est l'un des grands rendez-vous qui rassemblent la profession. Après la Nuit qui compte en mai et avant le Chiffre-Open golf de septembre, l'Assemblée générale est le moment de faire un point sérieusement élaboré sur l'évolution du métier. En s'interrogeant sur les conséquences possibles de l'application des directives européennes au 1^{er} janvier prochain, les experts-comptables et les commissaires aux comptes veulent anticiper les changements qui toucheront la déontologie, la formation, la réglementation, les normes comptables... Ce sera aussi l'occasion d'étudier de plus près les phénomènes de concentration et la baisse des prix. Les animateurs apporteront chacun leur vision sur la question. Que ce soit, Philippe Arraou, assesseur vice-président délégué du Conseil Supérieur et président notamment de la commission des relations euro-

péennes, l'Italien Marco Egalini ou l'Espagnol José Maria Bove, vice-président de la fédération européenne des experts-comptables. Le tout chapeauté bien évidemment par Jean-Jacques de Ronchi président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables et Alexandre Bizaillon, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes mais surtout en présence de Joseph Zoragniotti, président national de l'Ordre et Claude Cazes, président national de la Compagnie. Le métier évolue et l'image doit suivre cette même transformation. Pas évident, pourtant, comme l'explique Lionel Canesi, responsable de la communication pour l'Ordre régional: «Nous devons faire face à des difficultés de recrutement, combler un manque de personnel formé notamment au niveau du BTS et nous constatons un déficit de cadres capables de prendre en charge un porte-



Jean-Jacques de Ronchi, président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables

feuille client. Notre besoin est réel il faut désacraliser le métier, bousculer les idées reçues et faire venir vers nous les jeunes qui choisissent d'autres professions que la nôtre». Une addition d'actions pour de bons résultats... LB



La profession comptable libérale au service de l'économie

Qui sont-ils?

- **Le plus grand réseau français** de professionnels libéraux au service des entreprises
- **16 000** professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques
- **100 000** collaborateurs
- **1,5 million** de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

**C'est la signature d'un professionnel
assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise**

L'Expert-Comptable c'est :

- Le conseil permanent du chef d'entreprise
- L'anticipation à travers la mise en place d'une stratégie pour votre entreprise
- L'accompagnement au quotidien (tableau de bord, gestion prévisionnelle)
- Le spécialiste de la création et de la transmission d'entreprise



**Les Experts-Comptables,
accélérateurs de progrès**

OEC - Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini 13298 Marseille Cedex 20
Tél. 04 91 16 04 20 - Fax 04 91 16 04 27
E-mail : oecpacac@oecpacac.com.fr - Site : www.experts-comptables-pacac.fr



Qui sont-ils ?

Le plus grand réseau français de professionnels libéraux au service des entreprises

16 000 professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques

100 000 collaborateurs

Une profession aux multi-compétences garanties par sa formation et son éthique

1,5 million de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

Les Experts-Comptables, accélérateurs de progrès

Conseil Régional de Marseille - Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse
65, Av. Jean Cabanis Tour Méditerranée 13298 Marseille Cedex 20 Tél. 04 91 19 04 20 Fax 04 91 14 54 27
E-mail : info@regpc.com

Commission Administrative des Alpes-Maritimes
20, avenue Georges Clemenceau 06000 Nice Tél. 04 93 88 01 41 Télécopie 04 93 82 15 02
E-mail : amc@alpes.com

Site internet : www.experts-comptables-prov-alp.com



Experts-Comptables

Une Assemblée générale qui compte

Préunis au Palais Neptune de Toulon, l'Ordre régional des experts-comptables et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes ont tenu une assemblée générale fortement axée sur les évolutions du métier. Entre rapport Darrois, déréglementation et déficit d'image, les sujets de débats évoqués en matinée n'ont pas manqué. Ils sont venus nombreux - plus de 200 professionnels du chiffre et une vingtaine de partenaires - pour une assemblée générale placée sous le signe du futur. Dès la matinée, lors des assemblées statutaires des deux compagnies, il a été question des modifications qui pour-

raient bien amener la profession à connaître des évolutions. Après rapport moral, présentation des différentes commissions, approbation des comptes et remise des médailles aux anciens élus de l'Ordre, le président national du Conseil de l'Ordre des Experts-comptables, Joseph Zoragniotti, venu tout spécialement, s'est attardé sur les questions qui secouent actuellement la profession. Quelles sont les conséquences des recommandations du rapport Darrois ? Qu'en est-il d'une grande profession du chiffre alors que l'on suggère régulièrement une grande profession du droit.

Blanchiment d'argent, déréglementation, adaptabilité du périmètre d'exercice face au défi européen, mobilisation de la profession face à la crise ont également été abordés. Sans oublier le déficit d'image, les a priori étant encore soli-

dement ancrés dans les mentalités...

Autant de pistes de réflexion qui montrent que l'expert-comptable se trouve à un tournant de son métier, et que le chantier, vaste, n'en est pas moins passionnant. ■



EXPERTS-COMPTABLES. Une Assemblée Générale qui **compte**

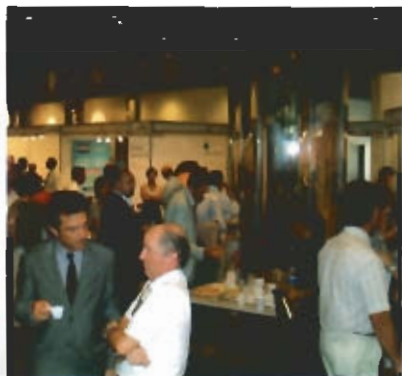
Réunis au Palais Neptune de Toulon, l'Ordre régional des experts-comptables et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes ont tenu une assemblée générale fortement axée sur les évolutions du métier. Entre rapport Darrois, déréglementation et déficit d'image, les sujets de débats évoqués en matinée n'ont pas manqué.

Ils sont venus nombreux – plus de 200 professionnels du chiffre et une vingtaine de partenaires – pour une assemblée générale placée sous le signe du futur. Dès la matinée, lors des assemblées statutaires des deux compagnies, il a été question des

modifications qui pourraient bien amener la profession à connaître des évolutions. Après rapport moral, présentation des différentes commissions, approbation des comptes et remise des médailles aux anciens élus de l'Ordre, le président national du Conseil de l'Ordre des Experts-comptables, Joseph Zorghiotti, venu tout spécialement, s'est attardé sur les questions qui secouent actuellement la profession. Quelles sont les conséquences des recommandations du rapport Darrois ? Qu'en est-il d'une grande profession du chiffre alors que l'on suggère régulièrement une grande profession du droit. Blanchiment d'argent, déréglementation, adaptabilité du périmètre d'exercice face au défi européen, mobilisation de la

profession face à la crise ont également été abordés. Sans oublier le déficit d'image, les a priori étant encore solidement ancrés dans les mentalités... Autant de pistes de

réflexion qui montrent que l'expert-comptable se trouve à un tournant de son métier, et que le chantier, vaste, n'en est pas moins passionnant. **LB**



Conseils de circonstance pour garder la ligne d'affaires

Différents ateliers de travail étaient au programme de la journée « Lign@ffaires » organisée à l'attention des chefs d'entreprise par plusieurs partenaires dont la Cefim, le barreau de Marseille, l'Ordre des experts-comptables Pacac, la CCIMP, le réseau Entreprendre Paca, l'UPE 13, AG2R La Mondiale, Prémalliance et Amphitea.

Méfiance, défiance, incertitude... Les mêmes mots reviennent de façon récurrente alors que les banques tentent de mettre en avant leur capacité à agir dans le financement des PME.

Dispositifs anti-crise le matin...

Annoncée par le gouvernement en 2008, l'aide de l'État devrait rassurer : 40 milliards d'euros correspondant à l'intervention en fonds propres dans les établissements financiers, assortie d'un cautionnement d'État de 320 milliards d'euros. Plusieurs outils (tels Cap+ créé en mai 2009) contribuent à améliorer l'image du secteur bancaire vis-à-vis de ses clients. Dans la pratique, la relation humaine est déterminante. L'idée à retenir est qu'il ne faut pas se contenter de solliciter la banque lorsqu'on est « près du mur », mais de maintenir des liens, de tirer profit d'un véritable partenariat. « Intervenir lorsqu'il est encore temps de le faire... et non lorsque les difficultés structurelles ou conjoncturelles rendent l'intervention bancaire extrêmement compliquée ! », a expliqué David Troil, représentant le Comité local des banques lors du premier atelier de Lign@ffaires consacré à la crise et à ses éventuelles solutions.

Un lien étroit donc, mais aussi une confiance réciproque. « Nous sommes dans un monde extrêmement confidentiel », a poursuivi



De g. à dr., Jérôme Boros d'AG2R la Mondiale, le bâtonnier Dominique Mattei, Vincent Roux, de l'Ordre des experts-comptables et Me François Latour, avocat au barreau de Marseille et à la Cour de Luxembourg.

David Troil. Or l'entreprise doit être réactive et il faut aller très vite. Ces deux échelles de temps maintiennent la fracture entre la banque et les entreprises. « C'est la connaissance de la culture de l'entreprise qui peut permettre d'anticiper », a précisé le représentant des banques. Un « mariage » qui, comme l'a admis Stéphane Mareau, responsable commercial chez Atradius, nécessite que la fidélité existe chez les deux parties. Or le turn-over des chefs d'agence, chargés d'affaires et autres agents bancaires annule parfois cette mémoire commune. Anticiper l'avenir reste essentiel. « Certaines entreprises prennent d'importants marchés et sablent le champagne avec une énorme satisfaction sans se préoccuper des risques mortels que cela peut représenter pour l'entreprise. Ils oublient l'essentiel ! », a estimé Manuel Ibanez, de HLB Fipro-

vox. Sous-entendu, les sociétés d'assurances ont un rôle à jouer, et il est renforcé en temps de crise.

... responsabilités du chef d'entreprise l'après-midi

L'atelier de l'après-midi s'est intéressé, lui, aux responsabilités des chefs d'entreprise et des entreprises elles-mêmes comme personnes morales, explicitées en la circonstance par Me Dominique Mattei, bâtonnier de Marseille. Ce dernier ne s'est guère montré rassurant, pointant du doigt les motifs qui devraient selon lui inquiéter les chefs d'entreprise. Le bâtonnier a notamment dénoncé les projets de réforme en cours de l'institution juridique, en particulier la suppression du juge d'instruction et la « dépenalisation » du droit des affaires qui devraient, a-t-il expliqué, ajouter encore aux risques encourus par les entrepreneurs en termes de res-

pensabilité. « Face à un parquet surpuissant, nous aurons du mal à convaincre de l'innocence d'un chef d'entreprise qui aura comme interlocuteur, non pas un juge d'instruction indépendant devant lequel il se présente en compagnie de son avocat, mais bien les services de police et des brigades financières auxquels il sera confronté au cours d'une garde à vue... ».

Pour l'avocat, l'analyse est claire : le chef d'entreprise ne gagnera pas au change en cas de problème. « On veut faire évoluer le système judiciaire français vers un système accusatoire de type anglo-saxon, mais sans y mettre les moyens », accuse le bâtonnier.

Autre sujet d'inquiétude selon lui, la dépenalisation du droit des affaires, « qui n'en est pas une, mais une réforme totalement hypocrite. On comprend très bien l'intérêt d'un point de vue économique de cette systématisation des amendes quand le budget de la justice est au plus bas, a-t-il ironisé, mais ni le droit des sociétés, ni celui de la concurrence n'en sortiront gagnants. Le droit doit être au service de l'entreprise, et non un instrument archaïque et ancien », a-t-il plaidé en soulignant l'indispensable intérêt pour le chef d'entreprise de faire appel à un avocat conseil « dès les premiers pas de l'entreprise, pour optimiser la gestion, rédiger les contrats, etc. ». Et ce ne sont pas d'ailleurs les autres conseils habituels du chef d'entreprise que sont l'expert-comptable ou l'assureur, respectivement représentés pour l'occasion par Vincent Roux de l'Ordre des experts-comptables et Jérôme Boros, inspecteur régional du groupe AG2R la Mondiale, qui l'auront contredit, bien au contraire !

Sceller un pacte d'associés

L'un des ateliers de la journée s'est penché sur le pacte d'associés. Ce dernier est d'abord un contrat dans lequel il faut inclure des causes, après avoir défini un contexte (qui permet de juger d'éventuels litiges), la durée et les sanctions prévues. « Rappelons-nous que sans sanction, pas de respect du pacte », a souligné Me Alexandra Behar, de l'Ordre des avocats. Il faut penser également aux circonstances imprévisibles et prévoir les droits de retrait, les conditions de cession, les clauses de sortie qui doivent - ou devraient - être réalisées dans un délai acceptable. Attention aux pièges aussi, comme les clauses « automatiques »... M.D.

AIX-EN-PROVENCE.

Colloque des experts-comptables de justice

«Les missions de l'expert-comptable de Justice auprès des Tribunaux de Commerce», tel est le thème de ce colloque organisé le 18 septembre à Aix-en-Provence.

La section autonome des experts-comptables de justice du ressort des Cours d'Appel d'Aix-en-Provence et Bastia, présidée par Constant Viano, organise un colloque sur le thème «Les missions de l'Expert Comptable de Justice auprès des Tribunaux de Commerce» le 18 septembre prochain à Aix-en-Provence (Best Western-Hôtel Le Galice à partir 17h30). Ce

colloque est placé sous la présidence Jean-Pierre Atthesonot, Premier président de la Cour d'Appel d'Aix et se déroulera en présence de Philippe Westrelin, président de la 3^e délégation régionale des tribunaux de commerce et président du tribunal de commerce de Grasse. Ce colloque, placé sous l'égide de la Compagnie nationale des experts Comptables

de Justice, du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables, de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes et le parrainage des CGA de Marseille d'Aix et Nice devrait réunir près de 200 personnes. Participeront également à ce colloque Jean-Claude Lemalle, président du tribunal de commerce de Cannes, Olivier Le Bertre, expert-

comptable de justice près les Cours d'Appels de Caen et Rouen et Me Jean-François Tognaccioli, avocat au barreau de Nice, président de la commission «Droit des entreprises en difficultés» de l'Union des avocats européens. Pour toute inscription (avant le 31 juillet) : Constant Viano-Cabinet GFE. Tel : 04 92 12 59 99. E-mail : viano@gfe06.com

Le Crédit agricole soutient l'innovation

Le Crédit Agricole Alpes Provence utilise chaque année 1 % de son résultat annuel pour soutenir les entreprises innovantes, soit près d'un million d'euros. Fin juin, il a remis les premiers trophées du prix Chêne Vert à trois entreprises marseillaises.



Les dirigeants de Bio+, E-Novacom et ADS Nettoyage sont donc les tout premiers lauréats de ce nouveau dispositif. Ils se sont vu remettre leur trophée le 29 juin, ainsi qu'un chèque de 1.000 € et un pack de services bancaires.

La cérémonie s'est déroulée dans le salon d'honneur du Palais de la Bourse de Marseille, en présence de Michel Farhi, vice-président de la caisse locale du Crédit Agricole de Marseille Centre. « Ce prix incarne nos valeurs mutualistes de solidarité et de conseil personnalisé auprès de nos clients », a rappelé Michel Farhi. Étaient également présents les différents partenaires du prix Chêne Vert, à savoir la CCIMP, le Conseil régional de l'Ordre des experts comptables et la Jeune chambre économique de Marseille.

Le prix

Plus d'une quarantaine de dossiers ont été sélectionnés par l'ensemble des directeurs des agences du Crédit Agricole de Marseille. Le jury d'experts de la création d'entreprise était présidé par Jean-Luc Blanc, directeur des Cafés Henri Blanc et président de la caisse locale de Marseille Centre. Trois catégories

de distinction ont été retenues : la performance, au regard des résultats affichés, l'emploi, au travers du nombre d'embauches réalisées et l'innovation, au sens de l'originalité du concept ou de la pertinence du positionnement. La société Bio+ a remporté le prix, dans la catégorie « innovation », la société E-Novacom, dans la catégorie « performance » et la société ADS Nettoyage, dans la catégorie « emploi ».

Les lauréats

Bio+ a été créée en octobre 2008, à la Capelette, sur une surface de 760 m². Ce concept store est à la fois un espace de vente de produits alimentaires biologiques et diététiques et un espace de soins pour le bien-être et le corps. Mêlant avec succès l'univers bio et celui de la cosmétique pharmaceutique, Bio+ propose également des conférences sur le thème de la naturopathie, de la nutrition ou encore du développement durable.

E-Novacom, installée dans le 8ème, développe une gamme de logiciels qui permettent de moderniser et d'étendre la dématérialisation de l'ensemble des flux des établissements de santé, qu'ils soient tournés vers les partenaires médicaux extérieurs, ou qu'ils

concernent les échanges, au sein même de leur système d'information. Avec plus de 15 ans d'expérience dans l'informatique médicale, ses fondateurs possèdent « une vision stratégique et pérenne du secteur. L'entreprise s'appuie sur une équipe de 40 personnes, composée à 85% d'ingénieurs. Ils maîtrisent l'ensemble des nouvelles technologies et proposent des logiciels innovants et faciles d'utilisation ».

Enfin, ADS Nettoyage, située dans le 6ème, est une entreprise d'entrevue nationale spécialisée dans l'hygiène et l'entretien des locaux professionnels. L'entreprise compte plus de 250 salariés sur toute la France. « Elle propose une panoplie de prestations pour assurer la propreté de locaux industriels, commerciaux, de bureaux et d'hôtels. Grâce à son professionnalisme et à la qualité de ses prestations, l'entreprise connaît un fort développement ».

Le Crédit Agricole s'est félicité de la qualité de ses premiers lauréats du prix Chêne Vert. Pourquoi ce nom d'ailleurs ? « Parce que le chêne est le roi de la forêt, qu'il est solide, qu'il résiste aux incendies et que sa couleur verte est celle de notre banque ! ».

Alexandra Zilbermann